

PERRROS-GUIREC

PLAN DU LOT n°2

"Le domaine des 7 Iles"

Section AZ n°

Surface du lot : 365 m²  
Surface de plancher maximale : 200 m²



**PÉRION**  
Réalisations

SAS VAL D'ERDRE PROMOTION  
6 rue Thessalle - BP 4439  
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cédex  
Tél : 02 28 01 28 30  
E-mail : direction.realisations@perion-immobilier.com

Plan selon Permis d'aménager  
N° PA 022 16817G0003  
Delivré le : 10.10.2017 et prolongé par arrêté du 13.07.2020

Vue d'ensemble (sans échelle)



LEGENDE

| ① Numéro du lot             |                                                                           |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Borne O.G.E. Nouvelle       | Chaussée                                                                  |
| Borne O.G.E. Ancienne       | Aire de récupération                                                      |
| Piquet bois                 | Position de principe                                                      |
| Cotation périmétrique       | O.M.                                                                      |
| Périmètre de l'opération    | Trottoir                                                                  |
| Limite zonage PLU           | Espace Vert                                                               |
| Enclave privative non close | Arbre tige ou cépée                                                       |
| Entrée du lot conseillée    | Position de principe                                                      |
|                             | Regard Individuel Eaux Usées                                              |
|                             | Branchement Eaux Pluviales                                                |
|                             | Evacuation des eaux pluviales spécifique aux lots n°7, 8, 9, 10, 11 et 30 |
|                             | Citerneau Eau Portable                                                    |
|                             | Coffret Gaz- Citerneau Téléphone                                          |
|                             | Coffret Electricité                                                       |

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, sandélabres, grilles et végétaux, etc.) est donné à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
3. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
4. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage des lots.
5. L'agrandissement de propriété prévu pour les lots n°7 à 11 inclus et n°30, situé en zone humide, fera l'objet de dispositions particulières notamment imposées par les évenuelles prescriptions de la police de l'eau dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau en cours d'instruction.

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT  
6, route de Kerlost  
21, de GRACES  
22 200 GUINGAMP  
Tél : 02 96 43 77 44 - fax : 02 96 21 09 58  
e-mail : guingamp@a-t-ouest.com

Modifié le :

Date : janvier 2021

Dossier N° : GP7146

Echelle : 1 / 250